

BÂTIMENT RTS  
QUAI ERNEST-ANSERMET 20  
CASE POSTALE 132  
1211 GENÈVE 8  
T +41 (0)58 458 12 12  
[WWW.BONHEUR.CH](http://WWW.BONHEUR.CH)

Par e-mail  
[m@bakom.admin.ch](mailto:m@bakom.admin.ch)

Genève, le 8 janvier 2023

Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti  
Chef du Département DETEC

**Prise de position de la Fondation Suisse de la Chaîne du Bonheur dans le cadre de la consultation "Révision partielle de l'Ordonnance sur la Radio et Télévision (ORTV)"**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la Fondation suisse de la Chaîne du Bonheur, ci-après "La Chaîne du Bonheur", et en notre qualité d'organisation directement concernée par la consultation citée en titre, nous saisissons la possibilité d'y répondre et de vous faire part de nos sérieuses inquiétudes.

La Chaîne du Bonheur, fondation créée par la SSR en 1983, est issue d'une émission de Radio Lausanne lancée en 1946. La Chaîne du Bonheur lance des actions de solidarité par la radio, la télévision et les vecteurs numériques de la SSR comme des médias privés. La Fondation collecte et gère les dons en faveur des victimes de catastrophes et de crises humanitaires, pour l'aide à l'enfance, ainsi que pour les personnes vulnérables en Suisse. Pour cela, elle collabore avec des organisations d'entraide établies et investit dans leurs projets en Suisse et à l'étranger. La Chaîne du Bonheur a par exemple, levé plus de 133 millions en faveur des victimes de la guerre en Ukraine et près de 45 millions de francs pour les personnes les plus vulnérables affectées en Suisse par la crise du COVID-19. Depuis sa création, la Chaîne du Bonheur a collecté plus de 2 milliards de francs auprès de la population Suisse pour les redistribuer aux personnes les plus affectées en Suisse comme à l'étranger. Elle joue également un rôle important pour la sensibilisation du public suisse aux événements humanitaires internationaux et veille à l'indépendance, la neutralité et l'impartialité de son aide. En 2024, le cumul des risques internationaux et des conflits atteindra un niveau sans précédent avec plus de 181 millions de personnes en besoin urgent d'assistance humanitaire dans le monde. Ceci rend notre mission très pertinente dans un monde traversé par les polycrises du changement climatique, de l'inflation, des migrations et des conflits. L'assistance de la Suisse aux personnes affectées par ces crises touche directement à la tradition humanitaire helvétique et à ses valeurs d'entraide.

Dans l'esprit d'un service médiatique universel, le service public suisse garantit une offre journalistique et médiatique à l'ensemble de la population et dans toutes les parties du pays. Le service public participe ainsi directement au renforcement de la cohésion sociale, de l'intégration et de la solidarité.

En effet, dans le contexte bien particulier dans lequel œuvre la Chaîne du Bonheur, un service public solidement ancré dans les différentes régions du pays est indispensable et ceci pour les raisons suivantes :

- La promotion des principes et valeurs humanitaires, notamment la solidarité, est un élément central dans le maintien de la cohésion sociale au niveau international comme en Suisse. Or, cela nécessite des relais médiatiques forts, qui permettent non seulement de déclencher un réflexe solidaire lors de collectes de fonds en cas de catastrophes humanitaires mais aussi de développer une sensibilité des habitant·e·s de notre pays aux grands enjeux du monde. Concrètement, les reportages du service public, notamment sur le terrain, sont essentiels.
- Dans le même sens, la Chaîne du Bonheur s'engage fortement pour l'action sociale en Suisse, notamment l'aide à l'enfance et la jeunesse. Dans ce but, un système médiatique fonctionnel, à même de sensibiliser l'ensemble de la population aux réalités vécues par les familles précarisées dans notre pays tout en apportant des solutions concrètes pour l'intégration est un vecteur important de réduction des inégalités et de promotion d'une solidarité intergénérationnelle.
- Enfin, la mobilisation des donateurs et donatrices à l'échelle nationale par des journées de collecte et le soutien aux ONG suisses partenaires de la Chaîne du Bonheur contribuent fortement à la cohésion nationale en fédérant l'effort de solidarité dans tout le pays, d'une manière culturellement adaptée et avec un effet multiplicateur qui permet une solidarité de très grande envergure, complémentaire des pouvoirs publics.

En cas d'affaiblissement de la SSR, il y aurait à craindre une baisse de visibilité de la cause humanitaire au niveau international comme de la cohésion sociale, de l'intégration et de la solidarité en Suisse. Ces domaines sont pourtant expressément précisés dans le mandat de la SSR ! La Chaîne du Bonheur ne pourrait que déplorer ces développements, dans un contexte sociétal extrêmement difficile, en Suisse comme à l'étranger.

Outre les conséquences négatives sur les activités de la Chaîne du Bonheur et ses opérations de collecte de fonds, la Fondation déplore les effets directs du projet soumis à consultation sur la capacité des acteurs, en premier lieu la SSR, à produire et distribuer des contenus, notamment des contenus d'information et culturels, qui reflètent cet engagement de service public.

Tout en étant conscient du contexte politique et économique, il est néanmoins essentiel de reconnaître que l'adoption de l'initiative comme du projet de révision partielle soumis à consultation représenterait une perte très dommageable sans gains avérés, avec un transfert sans doute marginal sur d'autres acteurs. Cela entraînerait une baisse de la capacité du système médiatique suisse et de la SSR en particulier à jouer le rôle qui est le sien. Cela nous semble d'autant plus mal venu que précisément le système médiatique suisse se trouve financièrement sous pression et que l'affaiblissement de l'un de ses acteurs les plus importants ne pourra que prêter à la mission générale de la place médiatique suisse, sans parler des atteintes aggravées sur les régions minoritaires culturellement.

La Chaîne du Bonheur salue le fait que le Conseil fédéral rejette fermement l'initiative "200.- ça suffit" et la qualifie d'extrême. Néanmoins, elle ne peut aucunement souscrire à la proposition de révision transmise par le Gouvernement qui porte le risque d'une atteinte



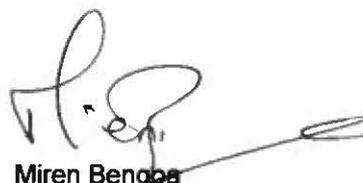
majeure à la capacité financière et opérationnelle de la SSR et de ses unités, notamment dans les régions minoritaires.

**Tenant compte de ce qui précède la Chaîne du Bonheur rejette avec fermeté aussi bien l'initiative contre la SSR «200 francs, ça suffit !» que la proposition de révision partielle de l'Ordonnance sur la Radio et Télévision (ORTV).**

En vous remerciant de l'attention portée à nos vives préoccupations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fondation de la Chaîne du Bonheur

François Besençon  
Vice-Président du Conseil de Fondation



Miren Bengoa  
Directrice